

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 131 /2024

Séance du 29 juillet 2024

Date de la Convocation : 23 juillet 2024

Heure de la séance : 18 h 00

Membres en exercice : 61

Présents : 42 – Représentés : 16 – Absents : 3

Président de séance : M. Gérard RÉGNIER (Président)

Secrétaire de séance : Mme Catherine LÉVÊQUE

Présents : Mmes et MM. Bernard AJON - Corine BARTHEROTTE - Pierre BERNOU - Serge BERTOMEU - Jacques BORDERIE – Thomas BOUYSSONNIE – Michel BRUYERE – Jean-Paul CABAS – Angélique CHARBONNIER - Gilles CHAROLLAIS - Xavier CLERC - Anne DELLIAUX - Jean-Jacques DULAURIER - Cyril FRIEDRICHS - Christian GILLET – Marie-Laure GRENIER - Gilles GROSJEAN - Freddy GUEUDIN – Gilles HOUSSIN – Serge HUC – Djamilia KERAVAL – Jean-Marie LAFOSSE – Didier LALANNE – Michel LAVILLE – Guillaume LEPERS – Catherine LÉVÊQUE - Xavier LLOPIS – Malika MESSAOUDI-LOUBET – Brigitte MONBOUCHET – Pascal MOURGUES – Laurent PERIQUET – Bertrand PLANTE – Christelle PRELLON – Pierre-Jean PUDAL – Jean REDON – Gérard RÉGNIER – Christian ROUSSEAU – Patricia SUPPI – Léopold TALOU – Béatrice VAQUIER – Yvon VENTADOUX – Maria de Lurdes VIEIRIA -

Représentés : Mmes et MM. Maëlle BLAZEJCZYK par Thomas BOUYSSONNIE – Josiane BOTTEGA par Pascal MOURGUES – André BRUNET par Guillaume LEPERS – Anne-Marie DAVELU-CHAVIN par Gérard RÉGNIER – Chantal de BRONDEAU par Anne DELLIAUX – Christel DELESTRE par Laurent PÉRIQUET – Jean-Max DOMINIQUE par Bertrand PLANTE – Christine DUMAS par Bernard AJON – André FORGET par Pierre-Jean PUDAL – Estelle HÉNAULT-BLINEAU par Gilles GROSJEAN – Frédéric LADRECH par Serge HUC – Hélène NICODEMO par Xavier LLOPIS – Jean-Paul PÉREUIL par Didier LALANNE – Jean-Éric ROSIER par Freddy GUEUDIN – Guy VICTOR par Jean-Marie LAFOSSE – Samir ZIANI par Xavier CLERC.

Absents : MM. et Mme Cédric DA SILVA – Xavier MARS – Christiane LAFAYE-LAMBERT

OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-2, L.5211-10, L. 2121-7, L.2121-8 et L.2122-4,

Vu le Code Electoral,

Vu la délibération relative à la composition du Bureau Communautaire de la CAGV,

Vu le Procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et autres membres du bureau.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau d'un établissement public de coopération intercommunale est composé :

✓ Du Président,

- ✓ Des Vice-Présidents,
- ✓ Et éventuellement d'autres membres du bureau.

Il a été acté proposer la composition a été effectuée par voie de délibération de la manière suivante :

Le Président : M. RÉGNIER Gérard ;

Les 12 Vice-Présidents soit :

- ✓ M. BORDERIE Jacques – 1^{er} Vice-Président
- ✓ Mme GRENIER Marie-Laure – 2^{ème} Vice-Présidente
- ✓ M. PUDAL Pierre-Jean – 3^{ème} Vice-Président
- ✓ M. ROUSSEAU Christian – 4^{ème} Vice-Président
- ✓ M. CHAROLLAIS Gilles - 5^{ème} Vice-Président
- ✓ M. PLANTÉ Bertrand – 6^{ème} Vice-Président
- ✓ Mme PRELLON Christelle – 7^{ème} Vice-Président
- ✓ M. CABAS Jean-Paul – 8^{ème} Vice-Président
- ✓ M. LAVILLE Michel – 9^{ème} Vice-Président
- ✓ Mme DELLIAUX Anne – 10^{ème} Vice-Présidente
- ✓ M. MOURGUES Pascal – 11^{ème} Vice-Président
- ✓ Mme LÉVÊQUE Catherine – 12^{ème} Vice-Présidente ;

Ainsi que 19 autres membres élus au sein de l'assemblée.

En application des dispositions prévues par l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des membres du bureau s'effectue selon les mêmes modalités que celles du Président et Vice-Présidents.

Les membres sont élus par le conseil communautaire, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Considérant que cette élection s'est déroulée sous la présidence de M. RÉGNIER Gérard, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois.

Considérant que par voie de délibération, le Conseil Communautaire a fixé à 32 Le nombre de membres du Bureau communautaire.

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de 19 membres supplémentaires pour compléter cette instance.

Considérant la désignation de Mme LÉVÊQUE Catherine en qualité de secrétaire de séance.

Considérant la désignation des assesseurs suivants pour compléter le bureau :

- ✓ M. GUEUDIN Freddy
- ✓ Mme MESSAOUDI-LOUBET Malika
- ✓ M. BOUYSSONNIE Thomas
- ✓ Mme KERAVAL Djamila

Élection du 1^{er} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

- ✓ M. BRUYERE Michel

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	0
d – Nombre de bulletins blancs :	15
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	43
f – Majorité absolue :	22

A obtenu :

- ✓ M. BRUYERE Michel 43 voix

Au vu des résultats : M. BRUYERE Michel est proclamé élu membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 2^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

- ✓ Mme DAVELU-CHAVIN Anne-Marie

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	0
d – Nombre de bulletins blancs :	17
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	41
f – Majorité absolue :	21

A obtenu :

✓ Mme DAVELU-CHAVIN Anne-Marie

41 voix

Au vu des résultats : Mme DAVELU-CHAVIN Anne-Marie est proclamée élue membre du bureau communautaire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Élection du 3^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

✓ M. FORGET André

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	2
d – Nombre de bulletins blancs :	17
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	39
f – Majorité absolue :	20

A obtenu :

✓ M. FORGET André

39 voix

Au vu des résultats : M. FORGET André est proclamé élu membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 4^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

✓ Mme SUPPI Patricia

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	4
d – Nombre de bulletins blancs :	14

e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) : 40

f – Majorité absolue : 21

A obtenu :

✓ Mme SUPPI Patricia 40 voix

Au vu des résultats : Mme SUPPI Patricia est proclamée élue membre du bureau communautaire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Élection du 5^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

✓ Mme MESSAOUDI-LOUBET Malika

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b – Nombre de votants : 58

c – Nombre de bulletins nuls : 1

d – Nombre de bulletins blancs : 20

e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) : 37

f – Majorité absolue : 19

A obtenu :

✓ Mme MESSAOUDI-LOUBET Malika 37 voix

Au vu des résultats : Mme MESSAOUDI-LOUBET Malika est proclamée élue membre du bureau communautaire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Élection du 6^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

✓ Mme de BRONDEAU Chantal

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	2
d – Nombre de bulletins blancs :	9
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	47
f – Majorité absolue :	24

A obtenu :

✓ Mme De BRONDEAU CHANTAL 47 voix

Au vu des résultats : Mme de BRONDEAU Chantal est proclamée élue membre du bureau communautaire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Élection du 7^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

✓ M. GILLET Christian

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	2
d – Nombre de bulletins blancs :	11
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	45
f – Majorité absolue :	23

A obtenu :

✓ M. GILLET Christian 45 voix

Au vu des résultats : M. GILLET Christian est proclamé élu membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 8^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

✓ Mme VAQUIER Béatrice

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	4
d – Nombre de bulletins blancs :	14
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	40
f – Majorité absolue :	21

A obtenu :

✓ Mme VAQUIER Béatrice	40 voix
------------------------	---------

Au vu des résultats : Mme VAQUIER Béatrice est proclamée élue membre du bureau communautaire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Élection du 9^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

✓ M. DULAURIER Jean-Jacques

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	3
d – Nombre de bulletins blancs :	9
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	46
f – Majorité absolue :	24

A obtenu :

✓ M. DULAURIER Jean-Jacques	46 voix
-----------------------------	---------

Au vu des résultats : M. DULAURIER Jean-Jacques est proclamé élu membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 10^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

- ✓ M. REDON Jean

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	2
d – Nombre de bulletins blancs :	11
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	45
f – Majorité absolue :	23

A obtenu :

- ✓ M. REDON Jean 45 voix

Au vu des résultats : M. REDON Jean est proclamé élu membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 11^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

- ✓ M. PERIQUET Laurent

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	1
d – Nombre de bulletins blancs :	24
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	33
f – Majorité absolue :	17

A obtenu :

- ✓ M. PERIQUET Laurent 33 voix

Au vu des résultats : M. PERIQUET Laurent est proclamé élu membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 12^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

- ✓ M. CLERC Xavier

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	4
d – Nombre de bulletins blancs :	15
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	39
f – Majorité absolue :	20

A obtenu :

- ✓ M. CLERC Xavier 39 voix

Au vu des résultats : M. CLERC Xavier est proclamé élu membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 13^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

- ✓ Mme BARTHEROTTE Corine

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	0
d – Nombre de bulletins blancs :	12
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	46

f – Majorité absolue : 24

A obtenu :

✓ Mme BARTHEROTTE Corine 46 voix

Au vu des résultats : Mme BARTHEROTTE Corine est proclamée élue membre du bureau communautaire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Élection du 14^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

✓ M. GROSJEAN Gilles

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b – Nombre de votants : 58
c – Nombre de bulletins nuls : 0
d – Nombre de bulletins blancs : 17
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) : 41
f – Majorité absolue : 21

A obtenu :

✓ M. GROSJEAN Gilles 41 voix

Au vu des résultats : M. GROSJEAN Gilles est proclamé élu membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 15^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

✓ M. LAFOSSE Jean-Marie

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b – Nombre de votants : 58

c – Nombre de bulletins nuls :	0
d – Nombre de bulletins blancs :	13
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	45
f – Majorité absolue :	23

A obtenu :

✓ M. LAFOSSE Jean-Marie 45 voix

Au vu des résultats : M. LAFOSSE Jean-Marie est proclamé élu membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 16^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

✓ M. VENTADOUX Yvon

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	2
d – Nombre de bulletins blancs :	16
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	40
f – Majorité absolue :	21

A obtenu :

✓ M. VENTADOUX Yvon 40 voix

Au vu des résultats : M. VENTADOUX Yvon est proclamé élu membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 17^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

✓ M. AJON Bernard

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	1
d – Nombre de bulletins blancs :	16
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	41
f – Majorité absolue :	21

A obtenu :

✓ M. AJON Bernard 41 voix

Au vu des résultats : M. AJON Bernard est proclamé élu membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 18^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

✓ M. FRIEDRICHS Cyril

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	0
d – Nombre de bulletins blancs :	14
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	44
f – Majorité absolue :	23

A obtenu :

✓ M. FRIEDRICHS Cyril 44 voix

Au vu des résultats : M. FRIEDRICHS Cyril est proclamé élu membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du 19^{ème} membre du bureau

Considérant les candidatures suivantes :

✓ M. LLOPIS Xavier

Considérant les résultats suivants constatés après les opérations de vote :

1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	58
c – Nombre de bulletins nuls :	0
d – Nombre de bulletins blancs :	10
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	48
f – Majorité absolue :	25

A obtenu :

✓ M.LLOPIS Xavier	48 voix
-------------------	---------


Au vu des résultats : M. LLOPIS Xavier est proclamé élu membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.


CASSENEUIL, le 29 juillet 2024

La Secrétaire de séance,


Catherine LÉVÉQUE

Le Président,


Gérard RÉGNIER



Télétransmise le : - 5 AOUT 2024

Publié le : - 5 AOUT 2024

Certifié Exécutoire le : - 5 AOUT 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.